



# VACANCES D'ETE

Demande d'inscription à l'Accueil de Loisirs\* des Grandes Vacances

**Date limite d'inscription le 09 Juin 2023**

Nom du responsable légal :  M.  Mme  Melle .....

→ Indiquez le ou les enfant(s) à inscrire :

NOM :		PRÉNOM :		NÉ(E) LE	__ / __ / __ __
NOM :		PRÉNOM :		NÉ(E) LE	__ / __ / __ __
NOM :		PRÉNOM :		NÉ(E) LE	__ / __ / __ __

Adresse complète: .....

Téléphone : ..... Mail : .....

N° allocataire CAF :            
(OBLIGATOIRE) (7 chiffres + 1 lettre)

**QF** : .....  
(Le QF de référence pour l'année 2023 est celui de janvier 2023)

**INSCRIPTION 4 OU 5 JOURS PAR SEMAINE OBLIGATOIRE**  
**SAUF POUR LES SEMAINES AVEC JOUR FERIE : INSCRIPTION 3 OU 4 JOURS OBLIGATOIRE**

JUILLET Accueil à GIDY	Cochez la date choisie	Heure d'arrivée Matin	Heure de départ Soir
Lundi 10	<input type="checkbox"/>		
Mardi 11	<input type="checkbox"/>		
Mercredi 12	<input type="checkbox"/>		
Jeudi 13	<input type="checkbox"/>		
Vendredi 14	FERIE		
Lundi 17	<input type="checkbox"/>		
Mardi 18	<input type="checkbox"/>		
Mercredi 19	<input type="checkbox"/>		
Jeudi 20	<input type="checkbox"/>		
Vendredi 21	<input type="checkbox"/>		
Lundi 24	<input type="checkbox"/>		
Mardi 25	<input type="checkbox"/>		
Mercredi 26	<input type="checkbox"/>		
Jeudi 27	<input type="checkbox"/>		
Vendredi 28	<input type="checkbox"/>		
Lundi 31	<input type="checkbox"/>		
Mardi 01/08	<input type="checkbox"/>		
Mercredi 02/08	<input type="checkbox"/>		
Jeudi 03/08	<input type="checkbox"/>		
Vendredi 04/08	<input type="checkbox"/>		

Ouverture  
sous réserve  
de 20 inscrits  
minimum à la  
date limite  
d'inscription

AOÛT Accueil à CERCOTTES	Cochez la date choisie	Heure d'arrivée Matin	Heure de départ Soir
Lundi 7	<input type="checkbox"/>		
Mardi 8	<input type="checkbox"/>		
Mercredi 9	<input type="checkbox"/>		
Jeudi 10	<input type="checkbox"/>		
Vendredi 11	<input type="checkbox"/>		
Lundi 14	<input type="checkbox"/>		
Mardi 15	FERIE		
Mercredi 16	<input type="checkbox"/>		
Jeudi 17	<input type="checkbox"/>		
Vendredi 18	<input type="checkbox"/>		
Lundi 21	<input type="checkbox"/>		
Mardi 22	<input type="checkbox"/>		
Mercredi 23	<input type="checkbox"/>		
Jeudi 24	<input type="checkbox"/>		
Vendredi 25	<input type="checkbox"/>		
Lundi 28	<input type="checkbox"/>		
Mardi 29	<input type="checkbox"/>		
Mercredi 30	<input type="checkbox"/>		
Jeudi 31	<input type="checkbox"/>		
Vendredi 01/09	<input type="checkbox"/>		

Tarif	Nbre de jours	Nbre d'enfant	Montant du paiement à joindre



Par carte bancaire

Suite aux nouvelles réglementations en vigueur si vous souhaitez faire un paiement par carte bancaire merci de nous contacter au 02.38.42.15.15



Par chèques

A l'ordre de Cigales et Grillons  
(précisez au dos de votre chèque le nom et prénom de l'enfant)



Par chèques vacances ANCV

Par tickets CESU



A ..... Le ..... Signature :



### ► Qui peut en bénéficier :

Les enfants âgés de 3 à 12 ans demeurant sur la commune de Huêtère.  
 Pour les enfants de moins de 3 ans qui sont déjà scolarisés, leur inscription en ALSH est possible sur présentation d'un certificat de scolarité.  
 Pour les personnes ne résidant pas sur la commune, merci de vous adresser directement à l'association Cigales et Grillons.

### ► Lieux :

 <b>Horaire des garderies</b>  A l'accueil de loisirs * le matin : de 7h30 à 9h00 * le soir : de 17h00 à 18h00	 <b>Accueil de Loisirs de Juillet</b> Ecole Olympe de Gouge Esplanade Olympe de Gouge 45520 GIDY Tél : 02.34.52.05.42 <hr/> <b>Accueil de Loisirs d'Août</b> Local multi accueil Rue Louise Dubel 45520 CERCOTTES Tél : 02.38.75.47.27	 <b>Les rendez-vous !</b>  <b>Le mardi 6 Juin 2023 :</b> <u>Réunion d'informations</u> à 18h00 à la salle Maloviers à Gidy  <b>Le 09 Juin :</b> <u>Date limite d'inscription</u>
---	---	---

### ► Jours et Horaires d'accueil :

L'accueil de Loisirs est ouvert chaque jour des vacances scolaires (sauf jour férié).  
 De 09h00 à 17h00 avec une possibilité d'accueil et de départ échelonné de 07h30 à 09h00 et de 17h00 à 18h00.

### ► Restauration :

Le déjeuner est inclus et un goûter sera distribué aux enfants en fin d'après-midi.

### ► Conditions d'inscription et modalité de règlement :

\* Les inscriptions peuvent se faire aux bureaux de Cigales et Grillons (sur place ou par courrier).

\* La **date limite d'inscription est fixée au 09 juin 2023**. Toute inscription arrivant après cette date sera acceptée sous réserve de la capacité d'accueil et d'encadrement. Une fois effectuées les inscriptions ne pourront plus être modifiées.

\* Des fiches de renseignements sanitaires sont fournies par Cigales et Grillons avec les dossiers d'inscription, elles sont à redonner remplies et signées chaque début d'été.

\* Les inscriptions se font à la semaine (sauf jour férié). Elles doivent être communiquées avant la date limite d'inscription.

### ► Les tarifs : (le coût est déterminé selon votre QF)

TARIF 2023	Tarif journée Commune (habitants de Huêtère) JUILLET / GIDY	Tarif journée Commune (habitants de Huêtère) AOÛT / CECOTTES
Tranche 1 : de 0 à 260	4,00 €	3,60 €
Tranche 2 : de 261 à 360	5,50 €	5,00 €
Tranche 3 : 361 à 460	7,20 €	6,50 €
Tranche 4 : 461 à 560	8,80 €	8,00 €
Tranche 5 : 561 à 660	10,20 €	9,30 €
Tranche 6 : 661 à 850	11,60 €	10,50 €
Tranche 7 : 851 à 1100	13,10 €	11,90 €
Tranche 8 : 1101 à 1350	16,60 €	15,10 €
Tranche 9 : 1351 à 1500	18,80 €	17,10 €
Tranche 10 : 1501 à 1650	19,90 €	18,10 €
Tranche 11 : 1651 à 1800	21,01 €	19,10 €
Tranche 12 : 1801 et +	22,10 €	20,10 €

Prise en charge financière par la mairie de Huêtère à hauteur de **10 jours par enfant**. Au-delà, le tarif hors commune sera appliqué.  
 En cas de non présentation du justificatif QF 2023 le tarif appliqué sera le **tarif maximum**. (QF de référence est celui de Janvier 2023)

### ► Paiement :

Les paiements sont à JOINDRE au moment de l'inscription et à remettre, aux bureaux de l'association Cigales et Grillons.  
 Toute inscription incomplète ne sera pas prise en compte.

### ► Mode de règlement possible et facilité de paiement :

- ⇨ Par chèques  
(à l'ordre de Cigales et Grillons + préciser au dos de votre chèque nom et prénom de l'enfant)
- ⇨ Par carte bancaire
- ⇨ Par chèques vacances ANCV ou tickets CESU

### ► Annulation :

\* Pour raisons médicales : les journées d'absence donneront droit à un avoir selon les conditions cumulatives suivantes :  
 Absence sur la journée complète +

présentation d'un certificat médical sous 8 jours indiquant l'incapacité de l'enfant à fréquenter l'accueil de loisirs

\* Pour autres raisons : la somme versée sera conservée.

\* En cas d'annulation due à des événements à caractère exceptionnels (grève, attentats, conditions climatiques, interdiction d'ouverture), l'association Cigales et Grillons se réserve le droit de retenir une somme forfaitaire par enfant.

\* Cette action est soutenue financièrement par la Caisse d'Allocation Familiale du Loiret